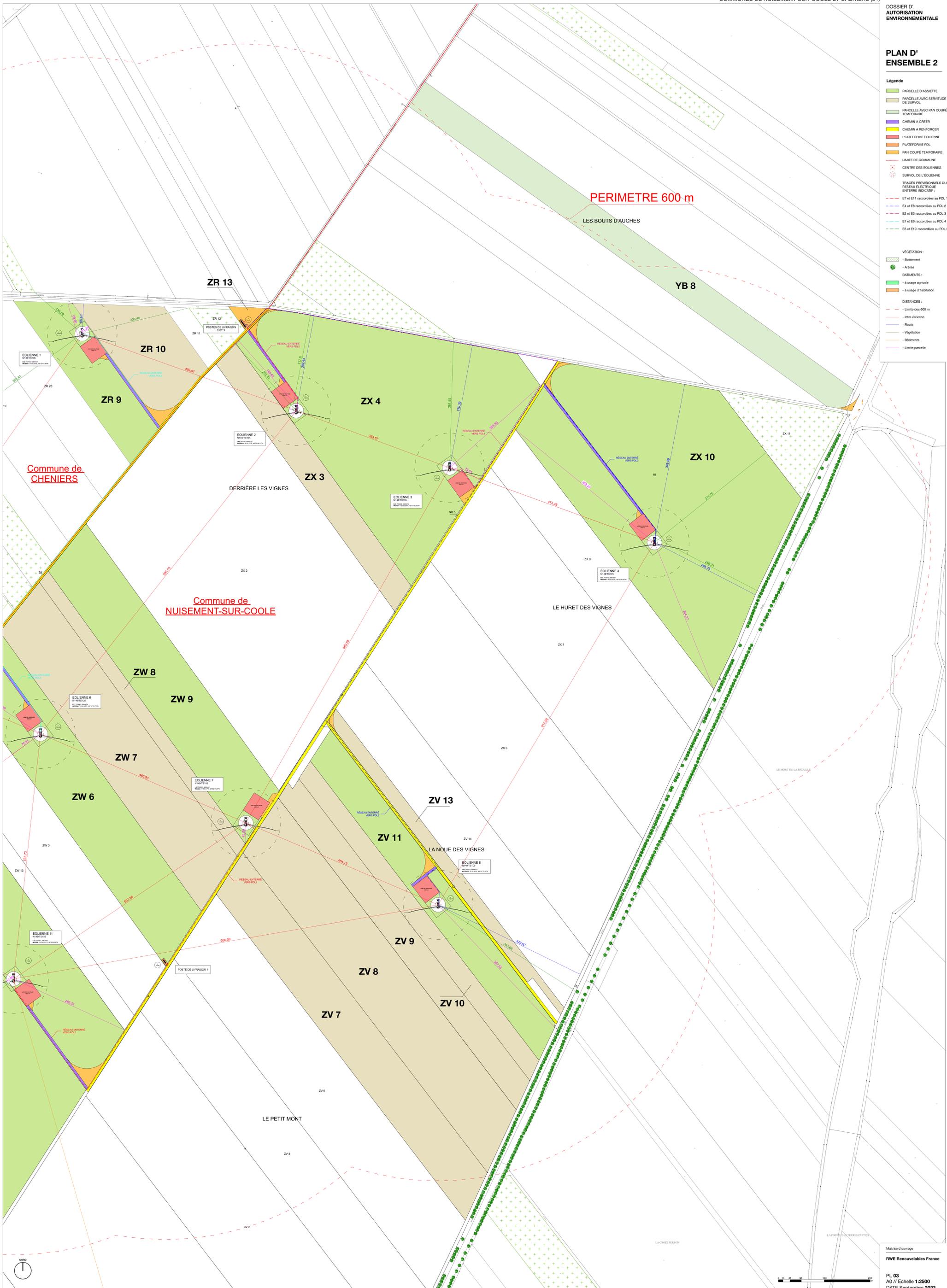


PLAN D'ENSEMBLE 2

Légende

- PARCELLE D'ASSIETTE
 - PARCELLE AVEC SERVITUDE DE SURVOL
 - PARCELLE AVEC PAN COUPÉ TEMPORAIRE
 - CHEMIN À CRÉER
 - CHEMIN À RENFORCER
 - PLATEFORME ÉOLIENNE
 - PLATEFORME PDL
 - PAN COUPÉ TEMPORAIRE
 - LIMITE DE COMMUNE
 - LIMITE DE TEMPORAIRE
 - CENTRE DES ÉOLIENNES
 - SURVOL DE L'ÉOLIENNE
 - TRACES PRÉVISIONNELLES DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EXTÉRIEUR INDICATIF
 - E7 et E11 raccourcies au PDL 1
 - E4 et E8 raccourcies au PDL 2
 - E2 et E3 raccourcies au PDL 3
 - E1 et E6 raccourcies au PDL 4
 - E5 et E10 raccourcies au PDL 5
- VEGÉTATION :
- Bosement
 - Arbres
- BÂTIMENTS :
- à usage agricole
 - à usage d'habitation
- DISTANCES :
- Limite des 600 m
 - Inter-éolienne
 - Ruée
 - Végétation
 - Bâtiments
 - Limite parcelle



Commune de CHENIERS

Commune de NUISEMENT-SUR-COOLE

PERIMETRE 600 m